



Lutte contre le trafic de drogue : réponse internationale

La drogue est un problème de santé publique qui menace la stabilité de l'Etat et contre laquelle il faut une réponse globale, adaptée et coordonnée au niveau international, estime le préfet Patrick Espagnol, délégué national à la lutte contre le trafic de drogue. Il a expliqué pourquoi au cours d'une conférence-débat, organisée le 15 décembre 2011 à Paris, par l'Association nationale des auditeurs jeunes de l'Institut des hautes études de défense nationale.

Importance du trafic : selon les statistiques de l'ONU, de l'Observatoire français des drogues, du corps médical et des organismes de travailleurs sociaux, 4 % de la population mondiale, soit 200 millions de personnes, ont consommé une fois du cannabis et 30 à 40 millions de personnes une fois de la cocaïne ou de

l'héroïne. Sur le plan financier, le trafic de drogue réalise un chiffre d'affaires annuel de 450 Md\$, soit juste après ceux du pétrole et des produits alimentaires. En France, 1,5 million de personnes ont consommé au moins une fois du cannabis (la moitié en prend quotidiennement), dont le trafic génère 1 Md\$. A titre indicatif, un pied de pavot cultivé en Afghanistan se vend 1 \$ sur le marché local... mais 400 \$ à Marseille ! Outre les infractions à caractère pénal (vols et violences) et la prostitution qui s'ensuivent, ce trafic, dont 60 % de l'argent récolté est blanchi, gangrène les économies nationales. C'est le cas des pays d'Afrique de l'Ouest, où transitent les trafics en provenance d'Amérique du Sud et à destination de l'Europe et des Etats-Unis. La Colombie s'étant impliquée dans la lutte contre la drogue, le trafic se déplace vers le Mexique, où les guerres entre cartels ont fait 4.000 morts en 2010. Les trafiquants, qui disposent de revendeurs et d'une solide logistique, corrompent les administrations des Etats producteurs. Enrichis, ils réduisent leur chaîne logistique à tous les niveaux et investissent dans les drogues de synthèse à plus grande valeur ajoutée, réalisables aujourd'hui par des chimistes directement dans les pays consommateurs.

Ravages sanitaires : les drogues continuent à tuer par overdose, coupages mortels, sida (seringues) et septicémie. Elles présentent des risques dans le monde du travail. Ainsi, le mélange de cannabis et de tabac, qui provoque une somnolence au volant, a augmenté considérablement le nombre d'accidents de la route. Dans les années 1980, les consommations portaient sur le cannabis, l'héroïne, la cocaïne et le LSD. Aujourd'hui, le cannabis et les drogues de synthèse montent en puissance. Ainsi, le cannabis génétiquement modifié a accru son effet de 48 %. En 2010, 24 substances nouvelles ont été répertoriées en France : 6 végétales et 18 produits chimiques dont des cannabinoïdes de synthèse (THC), qui évitent d'importer du cannabis naturel du Maroc. En Russie, est apparu un produit dénommé « crocodile » à base de cyanure, d'essence et d'acide sulfurique. Enfin, il a été constaté une progression très nette des « legal highs », mélanges d'herbes et d'odeurs d'ambiance pour salle de bain, disponibles sur internet. La tendance à la polytoxicomanie s'affirme : « joints », cocaïne, héroïne et produits d'entretien ne sont plus exclusifs les uns des autres. S'y ajoutent des surconsommations de tabac et d'alcool.

Moyens d'action : un consensus international fort s'est dégagé pour lutter contre les trafics de drogues, constate le préfet Espagnol. D'abord, les responsabilités sont partagées entre les Etats : les pays producteurs détruisent la

jeunesse des pays consommateurs et les Etats de transit génèrent des habitudes dans leur propre population. Ensuite, il faut une approche intégrée de lutte simultanée contre l'offre et la demande. Enfin, la prévention passe par un accompagnement économique. Ainsi, en Colombie, un programme spécifique d'intervention, avec financements internationaux, améliore la vie dans les quartiers pauvres de Medellin. Il s'agit de coordonner les luttes contre les associations criminelles, le blanchiment d'argent et la corruption, mais le contenu de ces notions varie d'un pays à l'autre. La coopération internationale passe par un plan d'objectifs et l'échange de renseignements (Interpol, Europol, douanes, gendarmerie et police).

Les industriels doivent être sensibilisés à des commandes, d'un volume inhabituel, et des livraisons, par un cheminement inhabituel, de produits chimiques « précurseurs » à la transformation du pavot et de la feuille de coca. Les « fermes » de production clandestine de stupéfiants, à la campagne et en ville, sont détectables par l'odeur et la chaleur dégagées. Un maillage terrestre, maritime et aérien est réalisé, notamment dans l'espace Schengen. Les modes d'approvisionnement ont en effet changé. Les voitures et embarcations, lourdement chargées mais parfois plus rapides que celles des douanes, ont été remplacées par un transport morcelé avec des véhicules courants et moins chargés. En France, un plan gouvernemental sur l'information, la prévention et la répression des trafics de drogues a été mis sur pied. Chaque mois, des représentants des ministères de l'Intérieur, de la Justice, des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de l'Economie et des Finances et de l'Industrie, de la Santé et du secrétariat général à la Mer se réunissent pour définir, animer, coordonner et évaluer les actions des services, sur le terrain et en coordination avec les organisations internationales. Les moyens techniques sont fournis en fonction des objectifs.

Sur le plan international, des plans d'action ont été élaborés à l'ONU en 2009 et au sommet du G8 à Deauville en 2011 (trafic transcontinental de cocaïne). En 2012, le comité de pilotage du Pacte de Paris traitera de l'héroïne sur la route des Balkans. Par ailleurs, en ratifiant les conventions de 1961, 1971 et 1988 de l'ONU sur les stupéfiants, souligne le préfet Espagnol, la France s'est engagée... à ne pas légaliser la drogue !

Loïc Salmon

Patrick Espagnol est entré dans la police en 1981, puis a été admis à l'École nationale supérieure de la police de Saint-Cyr au mont d'Or en 1986. Quatre ans plus tard, il est chef du groupe criminel du Service régional de police judiciaire de Lyon pour la répression du trafic de stupéfiants. Comme sous-préfet, il est notamment affecté en Guyane (2000), à Calais (2004) et en Seine-Saint-Denis (2007). Promu préfet en 2010, il est délégué pour la sécurité et la sûreté des aéroports de Roissy-Charles De Gaulle et du Bourget. Le 23 février 2011, il est nommé délégué national à la lutte contre le trafic de drogue. Cette mission interministérielle dépend du Premier ministre, qui la délègue au ministre de l'Intérieur.